

**Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré
dans les établissements d'enseignement supérieur pour la rentrée 2021**

Composante	Discipline 2 nd degré	Référence
Faculté de Médecine	Anglais	186

Profil court à publier : Enseignant ou Enseignante du second degré d'anglais afin de répondre à la réforme de la PACES devenue PASS avec obligation d'enseignement d'anglais.

Enseignement :

- Filières de formation concernées :

Le projet pédagogique concerne la mise en place et le développement de nouveaux enseignements en rapport avec la réforme du PASS.

Effectivement, l'article 3 de l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique prévoit que l'enseignement en PASS doit comprendre un module d'anglais, sans autre précision.

Le choix actuel est d'introduire un enseignement d'anglais en PASS en semestre 2 au sein du module Santé Société Humanité et Communication à raison de 10 heures d'enseignement sous forme de e-learning couvrant les bases de vocabulaire, éléments grammaticaux indispensables et tournures de phrases utiles en santé.

- Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :

Il s'agit d'un enseignement qui est destiné à se développer en volume horaire et nécessite donc des moyens humains car la réforme des licences (Arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidat.e.s inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie) prévoit que le diplôme ne sera délivré qu'à la présentation à une certification en langue anglaise reconnue au niveau internationale (Article 1 de l'arrêté). En pratique à l'Université de Lille, cette certification, Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) (niveau B1, A1...) relève du Centre de Langues de l'Université de Lille, seul organisme accrédité. Cette réforme est applicable aux licences dès la rentrée 2021 (Article 4 de l'arrêté).

De ce fait, l'enseignement d'anglais en PASS doit être amené à se développer en volume pour répondre à deux impératifs : 1) l'impératif de fournir en première année les bases d'anglais médical permettant dès la deuxième année de se focaliser plus rapidement sur l'anglais médical adapté à la lecture critique d'article qui est le cœur de cet enseignement de langue en médecine, et 2) fournir des bases d'anglais en vue de participer à l'obtention du niveau B1 du CLES que les étudiant.e.s doivent passer pour valider le niveau licence pour les étudiant.e.s qui poursuivent en LAS après une année de PASS notamment.

Enfin, le poste d'enseignant du second degré demandé contribuera également au développement horaire requis par la réforme du M2R Biologie de la Santé qui prévoit une augmentation du volume horaire d'enseignement d'anglais.

Afin d'assurer ces charges d'enseignement, il est très souhaitable de posséder, en plus de la maîtrise de l'anglais, des connaissances, voire une expérience professionnelle, dans le domaine de la santé. La maîtrise des nouvelles technologies d'enseignement est aussi indispensable. L'enseignant ou L'enseignante qui sera recruté.e devra s'intégrer au sein de l'équipe du D.S.S.H. et participer aux activités pédagogiques et de recherche à tous les niveaux (MED 2, MED 3, Med 4 et au-delà, Master Santé-Biologie et ECL).

Contacts :

Enseignement :	<p>Professeur Eric KIPNIS Téléphone : Madame BENZIANE (scolarité et secrétariats pédagogiques) : 03 20 62 76 42 Courriel : eric.kipnis@uni-lille.fr</p>
Administratif :	<p>Bureau Recrutement-Mobilité enseignants Téléphone : +33 (0)3 62 26 95 39 / +33 (0)3 62 26 95 47 / +33 (0)3 62 26 95 38 / +33 (0)3 62 26 97 04 Courriel : recrutement-mobilite-enseignants@univ-lille.fr Site internet : https://www.univ-lille.fr/universite/travailler-a-luniversite/</p>

**Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.
Afin de déposer votre candidature, il convient de vous rendre sur le site de l'université de Lille où vous pourrez prendre connaissance des conditions de recevabilité, des modalités d'inscription et de dépôt des candidatures.**